Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260922-2026_77-DE

COMMUNE DE LOCMALO

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Délibération n°2026-77 du 22.09.2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Locmalo sous la présidence de Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.

Date de convocation : 16 septembre 2026

Présents : Monsieur Jean-Charles LOHÉ, Monsieur COSPEREC Bernard, Madame Chrystel LOMBARD, Monsieur Joël GAUTIER, Madame MICHALAK Rachel, Madame Christine ROBERT, Monsieur Aurélien AUDIC, Monsieur Steven PEURON, Madame Solène LE MOUEL, Monsieur Guillaume POUHIN, Madame Géraldine LANGLO, Monsieur Thierry LE SAUX et Madame Sylvie DELPLANQUE.

Absences excusées : Madame Clarisse CHEVRAY (Pouvoir donné à Jean-Charles LOHÉ) et Monsieur Gilbert LE LAMER.

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Vu Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-15, L 2121-21, qui précise qu'en début de séance du Conseil municipal, un secrétaire de séance doit être nommé parmi les conseillers municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **NOMME** Monsieur Sylvie DELPLANQUE secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260922-2026_77-DE

À Locmalo, le 22 septembre 2026

Certifié exécutoire par Jean Charles LOHÉ Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire**

Sylvie DELPLANQUE **Jean Charles LOHÉ**

Affiché en Mairie le 23 septembre 2026
Transmis en Préfecture le 23 septembre 2026